

Engraissement de vaches de race Charolaise en présence de leur veau. Cas de la Saône-et-Loire.

Charolais suckling cows fattening with their calf. Case study in the department of Saone et Loire.

PIERRET P. (1), DURAND Y. (2), SOLAS L. (2)

(1) ENESAD, BP 87999, 21079 Dijon Cedex, France

(2) Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire

INTRODUCTION

La finition en présence du veau concerne jusqu'à 30 à 35 % des vaches de race Charolaise en Côte-d'Or (Pierret *et al.*, 2004). Cette pratique permet d'anticiper les ventes et d'étaler la production en commercialisant des vaches de juillet à octobre dans une gamme de prix encore élevés. Mais la qualité des carcasses paraît dégradée et la question mérite d'être traitée. Le présent travail cherche à quantifier cette pratique dans le département de Saône-et-Loire et à caractériser les schémas de conduite en élevage.

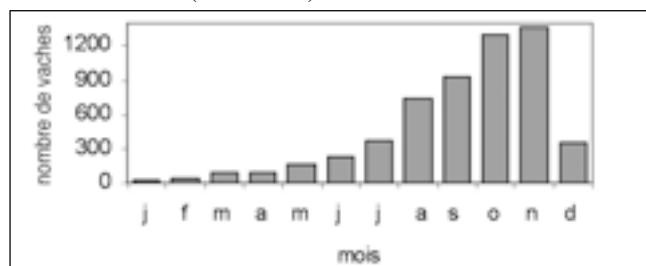
1. MATERIEL ET METHODES

Une 'vache engraisée en présence du veau' peut être définie comme une vache recevant une ration soutenue durant la lactation et abattue moins d'un mois après le sevrage. Pour évaluer l'importance de cette pratique en Saône-et-Loire, le fichier IPG a été utilisé en construisant une requête spécifique. Pour 2006, la table des vaches vendues pour la boucherie entre le 1^{er} août 2005 et le 14 décembre 2006 (n = 100 196) a été croisée avec la table des veaux nés entre le 1^{er} août 2005 et le 31 juillet 2006 (n = 190 284). Le croisement de ces deux tables en comparant le n° des vaches et le n° des mères de veau pour la race Charolaise permet d'évaluer les vaches ayant un veau et engraisée. Une enquête téléphonique a été réalisée auprès de six techniciens et de la ferme expérimentale de Jalogny pour identifier les éleveurs ayant cette pratique. Une enquête auprès de douze éleveurs pratiquant ce type d'engraissement visait à préciser la motivation pour ce type d'engraissement, le caractère systématique ou occasionnel, l'ancienneté de la pratique, le nombre d'animaux concernés, le type de vache concerné, le schéma de production, la distribution d'aliments concentrés aux veaux, les avantages et inconvénients de cette pratique, les poids et prix des vaches et des veaux.

2. RESULTATS

7 054 des vaches engraisées avaient un veau (7 %) dont 5 649 vaches de race Charolaise vendues en majorité d'août à novembre (figure 1).

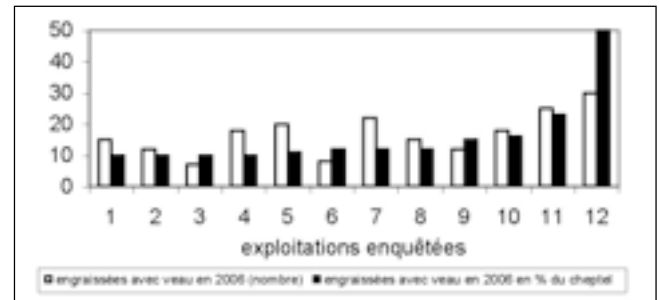
Figure 1 : Etalement des ventes de vaches charolaise avec veau en Saône-et-Loire (année 2006)



source : IPG

Il a été vérifié que les vaches engraisées à la ferme expérimentale de Jalogny en présence de leur veau sont bien présentes dans la table extraite ce qui a permis de confirmer la validité de la requête.

Figure 2 : Effectif et pourcentage de vaches engraisées avec leur veau en 2006 dans 12 exploitations de Saône-et-Loire



Cette pratique est systématique (tous les ans) dans 10 cas sur les 12 élevages enquêtés. Ils ont en moyenne 120 vaches (65 à 190), engraisent 17 vaches avec veau (7 à 30) soit en moyenne 16 % des vaches du troupeau par an (10 % à 50 %) (figure 2). La majorité (huit exploitations) se situe entre 10 % et 12 % soit à peine la moitié des réformes, trois entre 15 % et 23 % et une exploitation à 50 % (embouche de mère avec veau). Les exploitations engraisant le plus de vaches déclarent une stratégie implicite de vente sur ce créneau avec un prix plus élevé en août et septembre. Les autres invoquent prioritairement la possibilité de faire partir plus vite les animaux avant l'hiver, le gain de main d'œuvre, l'économie de fourrage, l'ajustement du chargement. Dans certains cas, cette pratique permet un rattrapage de poids de veaux nés plus tardivement. La distribution d'aliments concentrés aux veaux est rarement séparée de celle des mères (deux cas). Le schéma de production est assez homogène : fourrage et 2 à 4 kg d'aliments concentrés l'hiver pour le couple mère veau, pâturage à partir du 15 avril sans aliment jusqu'au 15 juin, puis avec 4 kg au début à 8 kg d'aliments concentrés à la fin.

Cette pratique aboutit à un poids plus faible de carcasse des vaches de 20 à 50 kg (vs. engraissement sans veau) qui sont gagnés en poids vif par les broustards. La consommation élevée d'aliments concentrés permet des économies de fourrages. Cette pratique demande de la surveillance (proximité des bâtiments) et n'est pas facile à gérer.

3. DISCUSSION CONCLUSION

La baisse de poids de la vache entraîne une perte de 60 à 150 € par tête compensée par un prix supérieur (0,15 € / kg) de 60 € par carcasse et un broustard plus lourd (50 à 100 €). Le choix porte donc sur la place en bâtiment, la main-d'œuvre et le fourrage disponible pour l'hiver.

La pratique de l'engraissement de vaches avec veau, limitée en Saône-et-Loire (5 à 6 % des vaches), est techniquement et économiquement possible. L'étude ne peut conclure sur la qualité des carcasses qu'il conviendrait d'étudier. La filière doit également indiquer l'intérêt de cette pratique pour une production de vaches en fin d'été.

Nous remercions les élèves ingénieurs Broutard J., Collet A. et Laffont J. qui ont participé à cette étude ainsi que les éleveurs.

Pierret P. *et al.*, 2004. Renc. Rech. Ruminants, 11, 123